

2nde professionnelles maritimes et CAP maritimes au Lycée Régional d'Enseignement Maritime et Aquacole

Académie de Poitiers - Rentrée 2020

Information générale

L'établissement d'accueil

Lycée Régional d'Enseignement Maritime et Aquacole - avenue du Maréchal Juin – BP 529 – 17022

LA ROCHELLE CEDEX 1 - Téléphone : 05 46 43 00 48 - Télécopie : 05 46 43 54 34

Courriel : lma-la-rochelle@developpement-durable.gouv.fr - Site : <http://www.lycee-maritime-larochelle.com/>

Les formations

Les formations proposées par l'établissement sont les suivantes :

- 2nde professionnelles maritimes :
 - o Seconde option de consolidation Pont – 12 places
 - (2 options, 6 places par option : Option Commerce, Option Voile)
 - o Seconde option de consolidation Pêche – 6 places
 - o Seconde option de consolidation Machine – 18 places
 - o Seconde Cultures Marines (CM) – 18 places
- CAP maritimes :
 - o CAP Maritime de Matelot (CAPM) – 8 places
 - o CAP Maritime de Conchyliculture (CAPC) – 8 places

Pour plus d'information, contacter l'établissement d'accueil et consulter les fiches dédiées sur le site Onisep.fr ([CGEM](#), [EMM](#), [CM](#), [CAPM](#), [CAPC](#))

Procédure de candidature

- ◆ La candidature relève du responsable légal du candidat.
- ◆ **Un entretien de motivation obligatoire dès à présent et jusqu'au 10 juin 2020 : les modalités de cet entretien dépendront des conditions sanitaires à la date fixée (en présentiel ou par téléphone avec la directrice adjointe).**
- ◆ Le dossier d'inscription est à télécharger sur le site de l'établissement (<http://www.lycee-maritime-larochelle.com>) ou à demander directement auprès de l'établissement (coordonnées ci-dessus).

1. Démarches du candidat

Afin de postuler en formation maritime, il faut prendre rendez-vous auprès de la Directrice adjointe ou du Conseiller Principal d'Éducation chargés du recrutement.

Il s'agira d'apprécier la motivation et les aptitudes du jeune à suivre une formation maritime.

→ Pour l'entretien, fournir :

- Les bulletins de 3^{ème} ;
- Une lettre de motivation ;
- Etre apte physiquement à la profession de marin (visite médicale à effectuer auprès du médecin des gens de mer avant le 1^{er} juin 2019 de préférence) ;
- Produire une attestation de natation ;
- Le dossier d'inscription complet (important pour l'inscription maritime).

2nde professionnelles maritimes et CAP maritimes au Lycée Régional d'Enseignement Maritime et Aquacole

Académie de Poitiers - Rentrée 2020

2. Saisie de la demande

Pour que le vœu soit traité dans l'application Affelnet-Lycée¹, il doit être enregistré suivant l'une de ces **deux modalités** :

- ▶ Soit l'un des responsables légaux saisit cette demande dans le **téléservice affectation, entre le 4 mai et le 1^{er} juin 2020 inclus**, disponible dans le portail des téléservices « Scolarité Services ». Pour plus d'informations, se renseigner auprès de l'établissement d'origine.
- ▶ Soit l'établissement d'origine de l'élève saisit le vœu directement dans l'application **Affelnet-Lycée**, avant le **12 juin 2020 (10h)**.

- ◆ La demande pour cette formation doit être placée en 1^{er} vœu.
- ◆ Il est fortement recommandé aux candidats d'émettre plusieurs vœux dans le cadre de leur orientation.

3. Décision

Le candidat et ses responsables légaux ont accès aux résultats de l'affectation :

- Dans le téléservice Affectation, à partir du **1^{er} juillet 2020** ;
- Dès la fin des épreuves du Diplôme National du Brevet (DNB), à partir du **30 juin 2020**, sur le site de l'académie de Poitiers, rubrique Orientation – Formation > Affectation – Admission > Après la 3^e.
- ▶ Ils procèdent ensuite à la télé inscription (disponible dans le portail Scolarité Services), qui ne remplace pas l'inscription.
- ▶ Ils reçoivent par courrier la notification d'affectation.
- ▶ Ils doivent ensuite procéder à l'inscription dans l'établissement, aux dates communiquées par celui-ci.

- ◆ La décision d'affectation est prononcée par l'Inspectrice d'Académie - Directrice académique des services de l'Éducation nationale de Charente-Maritime, à l'issue d'une commission départementale d'affectation.

¹ (AFFECTATION des ÉLÈVES par interNET). Cette application nationale permet de recueillir les vœux des familles et les autres informations prises en compte pour l'affectation en lycée, dans un objectif de mixité sociale, de transparence et d'équité. Le directeur académique des services de l'Éducation nationale s'appuie sur une application, Affelnet-lycée, pour décider de l'affectation des élèves à la fin de la classe de 3^e.